

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 29 mars 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - D. SAUVADE

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER - JC. ARAGON par G. REQUENA - A. CHOUKROUN par JD POUSSIER - C. BASTIDE par C. PINO

Absent excusé : J. GROSSO

Absent : JF. MARY

22. Acquisition de la parcelle BV 30 - Projet d'extension du cimetière

Dans le cadre de la réalisation du projet d'extension du cimetière communal, la commune a fait l'acquisition des parcelles BV 29 et BV 31.

Il reste acquérir la parcelle située BV 30, indispensable à la réalisation du projet.

Il est convenu que M. Gilles THOMAS et Mme Marguerite CHOMARAT, copropriétaires, acceptent la vente de la parcelle BV 30, d'une superficie de 3 809 m², pour un montant de 20 000 € TTC.

Il appartient au conseil municipal :

De valider le principe de l'acquisition de la parcelle BV 30 comme indiqué ci-dessous :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur	Prix (€/m ²)	Surface cédée (environ)	Prix total
BV	30	Chemin de l'Abattoir	Ville de Marseillan	5,25€/m ²	3809 m ²	20 000 €

De Donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tout élément afférent au dossier.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A L'UNANIMITE

Valide le principe de l'acquisition de la parcelle BV 30 comme indiqué ci-dessous :

Donne délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tout élément afférent au dossier.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le 1^{er} Adjoint

Marc Rouvier

A blue circular official stamp of the Municipality of Marseille. The stamp features the text "MUNICIPALITE DE MARSEILLE" around the perimeter and a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.